

Le Var est le deuxième département de France en taux de boisement forestier mais dans les bons derniers en « revenus forestiers ». La hausse considérable du cours du pétrole est une chance pour nos collines dont la vocation est de produire du bois utilisable comme bois de trituration et bois énergie.

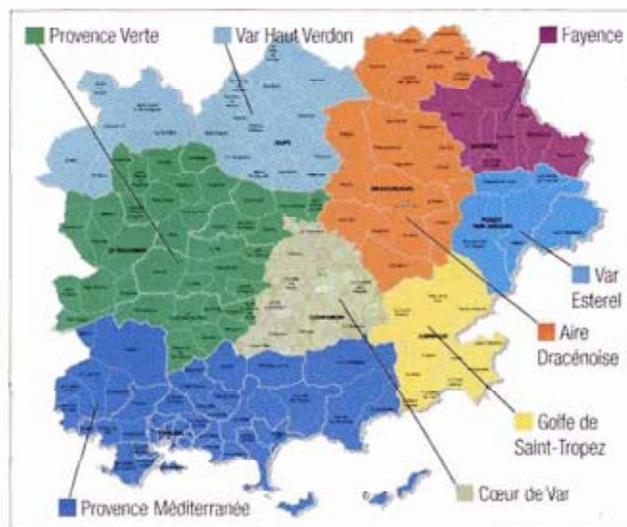
Les multiples avantages de la remise en puissance de cette filière devraient déboucher sur le remplacement des sources d'énergies fossiles importées, la diminution des risques d'incendie, la création d'emplois et la gestion durable des forêts.



*Nous serons forts par
notre nombre et par la
surface forestière que
nous représenterons*



Le Var construit ses territoires



Crédit : Direction de la communication du Conseil Général du Var

Représentants de territoires

Conformément au découpage du département en 8 territoires par le Conseil Général du Var, le bureau du Syndicat a nommé un représentant par territoire, dont la liste est à la disposition des adhérents au secrétariat. Ils ont pour mission de représenter le syndicat dans toutes les assemblées et réunions de leur territoire, de réunir ou de visiter les propriétaires pour les informer et les renseigner. Nos 576 adhérents représentent 47 000 ha de forêt dans le VAR.

À la Maison de la Forêt au Luc, notre secrétaire, Sandra ARNAUD, vous accueille le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h. Une bibliothèque tenue en collaboration avec le CRPF est à votre disposition : ouvrages, codes forestiers, revues et documentation.

Syndicat des Propriétaires Forestiers

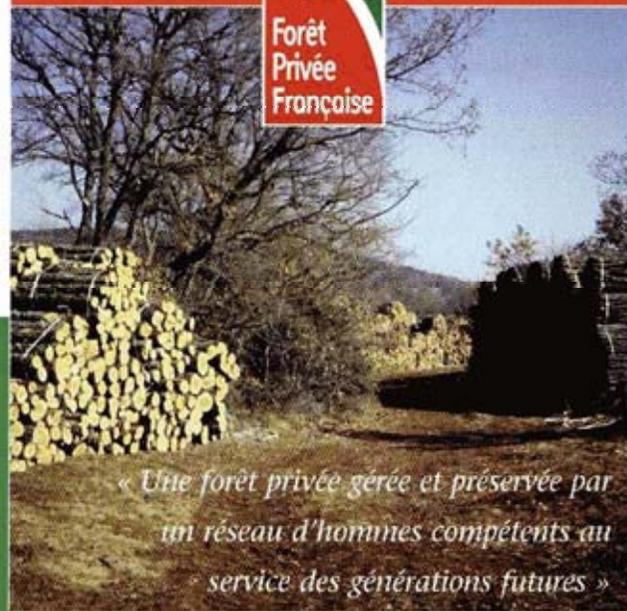
Maison de la Forêt • Quartier des Lauves
83340 LE LUC-EN-PROVENCE

Tél. 04 94 50 09 70 • Fax 04 94 50 09 71

email spfsvr@aol.com

Jours de permanences : mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



*« Une forêt privée gérée et préservée par
un réseau d'hommes compétents au
service des générations futures »*

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Vous défend

Des menaces de plus en plus nombreuses et fortes contre votre liberté de gestion, des atteintes fréquentes et répétées à votre droit de propriété sur votre forêt sont commises. Votre syndicat qui est l'échelon départemental de la fédération des forestiers privés est très vigilant sur cette question.

Vous assure

L'adhésion au syndicat comporte votre assurance en RESPONSABILITE CIVILE ; une personne se blesse dans votre forêt, vous pouvez être tenu pour responsable par défaut d'entretien. Vous êtes victime d'un vol de Bois, Groupama assure également votre Défense et Recours.

Vous informe

Vos administrateurs sont formés pour répondre à vos questions sur : le code de bonnes pratiques sylvicoles, la production forestière, le bois énergie, la chasse (nous avons rédigé un contrat de Chasse type qui est à votre disposition au secrétariat), la santé des forêts, l'éco-certification, les PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts), LGV (Ligne à Grande Vitesse), EDF passage des lignes, Natura 2000 et les questions juridiques et fiscales.



Fonctionnement du syndicat

Le Bureau comprend un Président, un vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs élus par l'assemblée générale et renouvelable par tiers tous les 3 ans. Chaque administrateur est responsable d'une compétence correspondant à sa formation.

L'Assemblée Générale annuelle a pour but de régler les problèmes administratifs légaux et de réunir dans la convivialité les adhérents et leurs invités, les élus, les responsables administratifs et les techniciens de la forêt.

Chaque trimestre une circulaire informe les adhérents et commente l'actualité forestière sur le plan juridique, technique, administratif.

crédits photos Hervé BOYAC, CRPF du Var.

Rejoignez dès maintenant votre Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var pour défendre et mieux gérer votre forêt !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom
Forme juridique
Adresse
Ville Code postal
Tél Fax
email
Localisation de la forêt (commune, lieu-dit, etc)

..... Superficie

Calcul pour cotisation annuelle : forfait de base de 30 € par an auquel s'ajoute une somme proportionnelle à la surface forestière. À savoir, 0,35 € par ha pour les 100 premiers, puis 0,25 € par ha pour les 100 suivants et 0,15 € pour les ha restants avec un plafond de 120,00 € (sans les centimes).

Exemples. Pour 5 ha : $30 + 0,35 \times 5 = 31,75$, soit 31 euros.
Pour 162 ha : $30 + 0,35 \times 100 + 0,25 \times 62 = 80,50$, soit 80 €
Pour 400 ha et plus : 120 euros.

Je renvoie mon bulletin accompagné d'un règlement de € à l'ordre de SPTS du Var, Maison de la forêt, quartier des Lauves, 83340 Le-Luc-en-Provence.

Attention, dès réception de votre bulletin nous vous ferons parvenir une fiche de description des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion. Elle devra nous être retournée dûment remplie. L'assurance ne sera effective qu'à réception de votre fiche par le syndicat.

Les liens utiles

Site forêt privée national ► www.foretpriveefrancaise.com

Info environnement ► www.environnement.gouv.fr

Info régional ► www.ofme.org/foret-privee/

Info tourisme ► www.forestour-paca.org

Certification ► www.pefc.org

Nos partenaires

CRPF Provence Alpes Côte d'Azur Maison de la forêt
Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél. 04 94 50 11 50 Fax 04 94 50 11 52

Coopérative Provence Forêt Maison de la forêt
Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél. 04 94 50 11 55/56

ASL Suberaie Varoise Le Grand Sud
BP 82 83312 Cogolin cedex Tél. 04 94 54 59 36 Fax 04 94 54 55 38

Le Conseil Général du Var et Le Conseil Régional PACA

